



Distr. générale  
8 mars 2016

Français  
Original : anglais



**Assemblée des Nations Unies pour  
l'environnement du Programme des  
Nations Unies pour l'environnement**

**Assemblée des Nations Unies pour l'environnement  
du Programme des Nations Unies pour l'environnement  
Deuxième session**

Nairobi, 23–27 mai 2016

Point 4 d) de l'ordre du jour provisoire\*

**Questions relatives à la politique et à la gouvernance  
internationales en matière d'environnement : déchets  
plastiques et microplastiques dans le milieu marin**

**Résolution 1/6 : Déchets plastiques et microplastiques dans le milieu marin**

**Rapport du Directeur exécutif**

*Résumé*

Le présent rapport fait le point sur l'application de la résolution 1/6, sur les déchets plastiques et microplastiques dans le milieu marin, par laquelle l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement a prié le Directeur exécutif, en consultation avec d'autres institutions et parties prenantes compétentes, d'entreprendre une étude sur les débris de plastiques et microplastiques présents dans le milieu marin, en mettant à profit les travaux déjà réalisés et en prenant en compte les études et les données les plus récentes, qui mettra l'accent sur : l'identification des principales sources de débris de plastiques et microplastiques présents dans le milieu marin; l'identification des mesures possibles et des meilleures techniques disponibles et meilleures pratiques environnementales pour prévenir l'accumulation des microplastiques dans l'environnement marin et en réduire le volume au minimum; les mesures les plus urgentes à recommander; la désignation des domaines nécessitant en particulier davantage de recherches, notamment des principaux impacts sur l'environnement et sur la santé; et tout autre domaine pertinent prioritaire identifié dans l'évaluation du Groupe mixte d'experts chargés d'étudier les aspects scientifiques de la protection de l'environnement marin. Le Bureau de coordination du Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres, qui est hébergé par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) dirige actuellement l'élaboration de cette étude, qui sera communiquée à l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement à sa deuxième session, en mai 2016.

Des ressources financières ont été recueillies auprès du Gouvernement norvégien pour appuyer les travaux menés par le PNUE sur les déchets marins, auprès du Gouvernement allemand pour le volet socioéconomique de l'étude et auprès du Gouvernement néerlandais pour le Partenariat mondial sur les déchets marins, tandis que d'autres États membres fournissent un soutien en nature. Tout ceci a permis la mise en œuvre de diverses activités (appui aux projets et plans d'action, publications, vidéos et cours en ligne ouvert à tous sur les déchets marins, présentés de façon détaillée dans la section B du présent document). De nombreux experts ont apporté leur soutien et leurs compétences techniques, en particulier concernant l'élaboration de l'étude. Un groupe consultatif de 29 experts a été chargé de prendre part à la conception de recommandations utiles à l'élaboration des politiques (présentées de

\* UNEP/EA.2/1.

façon détaillée dans la section C de ce rapport).

À son sommet, tenu à Elmau (Allemagne) en juin 2015, le Groupe des Sept a décidé de mettre au point un plan d'action pour lutter contre les déchets marins, qui est en cours d'élaboration avec l'apport technique du PNUE en vue d'accroître les synergies et d'éviter les doubles emplois. Le Groupe des Sept a reconnu l'importance d'utiliser et de soutenir les plateformes et outils de coopération existant dans ce domaine, notamment le Partenariat mondial sur les déchets marins, le Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres et les conventions et plans d'action concernant les mers régionales.

Le secteur privé fournit un appui financier et en nature au Groupe de travail 40 du Groupe mixte d'experts chargé d'étudier les aspects scientifiques de la protection de l'environnement marin et pour l'identification du volet relatif aux meilleures techniques disponibles de la résolution 1/6.

## A. Application de la résolution 1/6 par le PNUE et ses partenaires

1. Le présent rapport fait le point sur l'application de la résolution 1/6, sur les déchets plastiques et microplastiques dans le milieu marin, par laquelle l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et le Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres, par le biais du Partenariat mondial sur les déchets marins, ont été chargés d'entreprendre une étude sur les débris de plastiques et microplastiques présents dans le milieu marin, en mettant à profit les travaux déjà réalisés et en prenant en compte les études et les données les plus récentes, qui mettra l'accent sur : l'identification des principales sources de débris de plastiques et microplastiques présents dans le milieu marin; l'identification des mesures possibles et des meilleures techniques disponibles et meilleures pratiques environnementales pour prévenir l'accumulation de microplastiques dans l'environnement marin et en réduire le volume au minimum; les mesures les plus urgentes à recommander; la désignation des domaines nécessitant en particulier davantage de recherches, notamment des principaux impacts sur l'environnement et sur la santé; et tout autre domaine pertinent prioritaire identifié dans l'évaluation du Groupe mixte d'experts chargés d'étudier les aspects scientifiques de la protection de l'environnement marin. Le Bureau de coordination du Programme d'action mondial du PNUE dirige actuellement l'élaboration de cette étude, dont les résultats seront publiés en avril 2016 et serviront à éclairer les débats à la deuxième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'Environnement, en mai 2016.

2. Cette étude, élaborée avec le Groupe mixte d'experts chargés d'étudier les aspects scientifiques de la protection de l'environnement marin, est axée sur le renforcement de la base des éléments factuels concernant les microplastiques et leurs sources principales. Par ailleurs, elle inclut l'incidence des microplastiques sur les pêches et l'aquaculture (sous la conduite de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)); un récapitulatif des meilleures techniques disponibles (conçu avec le Conseil américain de l'industrie de la chimie) et des meilleures pratiques environnementales; la modélisation des débris marins (élaborée avec l'Organisation de la recherche scientifique et industrielle du Commonwealth); et les aspects socioéconomiques des détritiques marins (préparés avec l'Institut pour une politique européenne de l'environnement).

3. Dans le cadre de la résolution 1/6 et conformément aux indications ci-dessous, l'étude portera également sur les mesures les plus urgentes à recommander et sur la désignation des domaines nécessitant en particulier davantage de recherches, notamment des principaux impacts sur l'environnement et sur la santé. Les travaux concernant chacun des aspects ci-dessus ont commencé et se déroulent dans les délais prévus.

4. Un groupe consultatif, constitué de 29 représentants nommés par des gouvernements et de grands groupes, a été créé. Ce groupe consultatif s'est réuni à Nairobi du 8 au 10 décembre 2015. Des experts de plus de 20 pays ont révisé une version préliminaire de l'étude et rédigé un projet de recommandations utiles à l'élaboration des politiques (détaillées dans la section C de ce rapport). L'étude inclut 10 domaines thématiques tels que les sources de détritiques marins et les méthodologies de surveillance.

5. Afin de contribuer à l'étude, l'Institut pour une politique européenne de l'environnement prépare actuellement, pour le compte du PNUE, une analyse des aspects socioéconomiques des détritiques marins au niveau mondial, composée d'une étude de cadrage des problèmes actuels et des résultats de la recherche, du recensement des lacunes dans les connaissances actuelles et des actions prioritaires, et de l'identification des principaux coûts de l'action et de l'inaction. Une version préliminaire a été soumise à temps pour étayer les débats du sommet du Groupe des Sept, tenu à

Elmau (Allemagne) les 7 et 8 juin 2015. Le Groupe des Sept a pris note des travaux du PNUE, l'a invité à se pencher sur les sujets prioritaires pour le Sommet, notamment les détritiques marins, et abondé dans le sens de la décision de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement d'accorder à cette question un degré de priorité élevé.

6. Le PNUE apporte son soutien à l'élaboration de plans d'action régionaux et nationaux et, lorsque de tels plans d'action existent déjà, d'activités nationales pour les mettre en œuvre. Des discussions sont en cours avec le Plan d'action pour la Méditerranée; la Commission de la mer Noire; le Programme pour l'environnement des Caraïbes; la Convention pour la protection, la gestion et la mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de la région de l'Afrique orientale; la Convention pour la coopération dans la protection, la gestion et la mise en valeur de l'environnement marin et côtier de la côte Atlantique de la région Afrique de l'Ouest, du Centre et du Sud; le Plan d'action pour la protection, la gestion et le développement du milieu marin et côtier du Pacifique du Nord-Ouest; la Commission permanente du Pacifique Sud; le Secrétariat du Programme régional pour l'environnement du Pacifique; l'Organisation régionale pour la protection du milieu marin; le Programme coopératif sur l'environnement pour l'Asie du Sud; et l'Organe de coordination du programme relatif aux mers d'Asie orientale.

7. Les activités de soutien liées à l'éducation et la sensibilisation comprennent le premier cours en ligne ouvert à tous sur les détritiques marins, mis au point avec l'Université ouverte des Pays-Bas. Ce cours, qui a débuté le 26 octobre 2015 et compte environ 6 500 participants, se compose d'un volet encadrement et d'un volet experts/professionnels ([www.marinelittermooc.org/learn/massive-open-online-course-mooc-on-marine-litter-october-2015](http://www.marinelittermooc.org/learn/massive-open-online-course-mooc-on-marine-litter-october-2015)). Par ailleurs, le Programme d'action mondial est en train de concevoir une campagne mondiale sur les détritiques marins.

## B. Tableau récapitulatif

<i>Application de la résolution</i>	
Coordination avec les organismes compétents	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une coordination a eu lieu par exemple avec l'Organisation maritime internationale (OMI), la FAO, les secrétariats du Fonds pour l'environnement mondial et d'accords multilatéraux sur l'environnement, notamment la Convention sur la diversité biologique, la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage, la Commission baleinière internationale, les conventions et plans d'action concernant les mers régionales, la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet du commerce international et la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants.</li> <li>• Coordination avec le secrétariat du Groupe des Sept pour soutenir, si possible, l'élaboration d'un plan d'action du Groupe des Sept contre les déchets marins.</li> <li>• Des discussions se sont déroulées avec des représentants de l'Organisation de coopération et de développement économiques et l'Union internationale pour la conservation de la nature à propos de leurs activités envisagées concernant les détritiques marins, et des échanges d'information ont eu lieu au sujet des activités en cours et prévues du PNUE.</li> <li>• Des webinaires ont été organisés avec des membres du Partenariat mondial sur les déchets marins afin de fournir des informations à jour sur la résolution 1/6 et les travaux du PNUE.</li> <li>• Des premiers contacts ont été établis au sein des conventions et plans d'action concernant les mers régionales (par exemple le Plan d'action pour la Méditerranée, la Convention pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est et la Commission pour la protection du milieu marin de la mer Baltique) pour mettre au point une collaboration et des stratégies communes et faire aboutir les enseignements tirés sur les détritiques marins.</li> </ul>

Appui aux plans d'action nationaux et régionaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un appui sera fourni pour la révision des plans d'action régionaux sur les déchets marins pour la mer Noire et pour l'Afrique (Convention pour la protection, la gestion et la mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de la région de l'Afrique orientale et Convention pour la coopération dans la protection, la gestion et la mise en valeur de l'environnement marin et côtier de la côte Atlantique de la région Afrique de l'Ouest, du Centre et du Sud). D'autres régions également ont demandé une assistance technique et financière.</li> <li>• La coopération se poursuit avec le Plan d'action pour la Méditerranée concernant l'exécution et le suivi de son plan d'action régional sur les déchets marins.</li> <li>• Des travaux sont en cours au Nigéria pour mettre au point un plan d'action national sur les détritiques marins.</li> <li>• Le Chili, la Colombie, l'Équateur, le Panama et le Pérou ont soutenu des plans d'action municipaux.</li> <li>• Le plan d'action du Groupe des Sept a bénéficié d'un appui technique pour lutter contre les déchets marins en vue d'accroître les synergies et d'éviter les doubles emplois.</li> <li>• La version définitive d'un projet pilote de réduction au minimum des déchets au Samoa a été établie<sup>1</sup>.</li> <li>• Des réseaux régionaux pour le Partenariat mondial sur les déchets marins ont été créés. Le Centre de coopération environnementale pour le Pacifique du Nord-Ouest et le Plan d'action pour le Nord-Ouest du Pacifique accueillent le Réseau régional du Pacifique du Nord-Ouest, et l'Institut de pêche du Golfe et des Caraïbes et le Groupe de coordination régional pour les Caraïbes du PNUE hébergent le Réseau régional des Caraïbes. Les travaux sur des réseaux pour la Méditerranée et le Pacifique Sud sont en cours.</li> <li>• Collaboration et soutien aux associations/réseaux nationaux : partenariat/réseau lusophone, Brésil et Afrique du Sud.</li> </ul>
Élaboration d'une étude sur les débris de plastiques et microplastiques présents dans le milieu marin en vue de sa présentation à l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement à sa deuxième session	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un groupe consultatif de 29 membres a été créé. Trois webinaires de groupe consultatif portant sur l'étude ont été organisés.</li> <li>• Un atelier de modélisation internationale s'est tenu du 30 août au 3 septembre 2015 pour promouvoir le volet modélisation/surveillance.</li> <li>• Le groupe de rédaction du Groupe de travail 40 du Groupe mixte d'experts chargés d'étudier les aspects scientifiques de la protection de l'environnement marin s'est réuni du 3 au 5 septembre 2015 et le 6 novembre pour le volet de l'étude consacré aux microplastiques.</li> <li>• La deuxième réunion du Groupe de travail 40 du Groupe mixte d'experts chargés d'étudier les aspects scientifiques de la protection de l'environnement marin s'est tenue du 3 au 5 novembre 2015 pour arrêter la version définitive du volet de l'étude consacré aux microplastiques.</li> <li>• La réunion d'examen du groupe consultatif restreint s'est tenue du 8 au 10 décembre 2015 à Nairobi.</li> <li>• Suite à la consignation des observations du groupe consultatif, le projet révisé a fait l'objet d'un examen collégial impliquant les conventions et plans d'action pour les mers régionales et d'autres accords multilatéraux sur l'environnement appropriés. Il a été soumis au groupe consultatif pour examen final, et est actuellement en cours de finalisation.</li> <li>• L'étude sera lancée en avril 2016.</li> </ul>
Sensibilisation et éducation (activités intersectorielles)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport intitulé « <i>Plastics in Cosmetics: are we polluting the environment through our personal care?</i> » publié le 8 juin 2015<sup>2</sup>.</li> <li>• Création d'un cours en ligne ouvert à tous sur les détritiques marins et ouverture des inscriptions. Le cours a débuté le 26 octobre 2015 (il incluait un volet encadrement de deux semaines et un volet experts de six semaines)<sup>3</sup>.</li> <li>• Rapport intitulé « <i>Biodegradable Plastics and Marine Litter</i> » publié le 17 novembre 2015 pour marquer le vingtième anniversaire du Programme d'action mondial<sup>4</sup>.</li> </ul>

<sup>1</sup> [https://www.youtube.com/watch?feature=player\\_embedded&v=FibX2E6xydI](https://www.youtube.com/watch?feature=player_embedded&v=FibX2E6xydI).

<sup>2</sup> [http://apps.unep.org/publications/pmtdocuments/-Plastic\\_in\\_cosmetics\\_Are\\_we\\_polluting\\_the\\_environment\\_through\\_our\\_personal\\_care\\_-2015Plas.pdf](http://apps.unep.org/publications/pmtdocuments/-Plastic_in_cosmetics_Are_we_polluting_the_environment_through_our_personal_care_-2015Plas.pdf).

Fiche d'information « Plastics in Cosmetics » : <http://unep.org/gpa/documents/publications/PlasticinCosmetics2015Factsheet.pdf>.

<sup>3</sup> <https://www.marinelittermooc.org/learn/massive-open-online-course-mooc-on-marine-litter-october-2015>.

- Élaboration en cours d'une version préliminaire de la stratégie et du concept visuel de la Campagne mondiale sur les déchets marins, qui devraient être lancés en 2016, éventuellement en liaison avec la Journée mondiale de l'environnement et la Journée mondiale de l'océan.
- Élaboration d'une proposition d'exposition interactive sur les débris marins devant faire l'objet d'un examen interne par l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement à sa deuxième session. Son objectif est de présenter des solutions et des innovations susceptibles de favoriser la compréhension des perspectives liées à l'application des recommandations utiles à l'élaboration des politiques de l'étude.
- Élaboration en cours d'une publication de la série « Vital Graphics » sur les débris marins. Cette publication ainsi que d'autres documents graphiques et illustrations complémentaires seront mis au point et utilisés dans l'étude.
- Préparation en cours d'une publication sur la législation portant sur les débris marins.
- Préparation en cours d'une étude portant sur la sexospécificité, les plastiques et les produits chimiques.
- Finalisation du rapport intitulé « Abandoned, Lost and Discarded Gillnets and Trammel Nets. Methods to Estimate Ghost Fishing Mortality Rates and Levels and Status of Regional Monitoring and Management », qui sera co-publié avec la FAO.
- Mise au point d'un module de formation sur les installations portuaires de réception (sous la conduite de l'Organisation maritime internationale), dont certaines sections sont utilisées dans le cours en ligne ouvert à tous mentionné plus haut.
- Élaboration en cours d'une étude de cas sur les fibres synthétiques dans les eaux usées, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et la Plastic Soup Foundation.
- Présentations des progrès réalisés dans l'application de la résolution 1/6 lors de manifestations majeures et de manifestations parallèles organisées à la seizième réunion du Processus consultatif informel ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer.
- Collaboration avec la Race for Water Odyssey, une expédition en bateau autour du monde pour dresser un bilan et sensibiliser à la pollution par les plastiques dans les cinq gyres océaniques.
- Élaboration d'une note de cadrage pour une plateforme en ligne de suivi mondial des débris, communiquée à des partenaires potentiels pour de premiers échanges de vue sur les perspectives.
- Conception de vidéo promotionnelle pour le Partenariat mondial sur les déchets marins et de vidéos et études de cas supplémentaires sur un certain nombre de sujets, destinées à être utilisées dans le cours en ligne ouvert à tous sur les débris marins.

## C. Recommandations utiles à l'élaboration des politiques

8. Compte tenu des éléments d'appréciation et des conclusions figurant dans l'étude intitulée « Marine plastic debris and microplastics global lessons and research to inspire action and guide policy change »<sup>5</sup> et afin de résoudre les problèmes liés aux débris marins avec un maximum d'efficacité et de rigueur, il est recommandé que les États :

- a) prennent connaissance de l'étude et de ses principales conclusions, notamment que :
  - i) l'accumulation de déchets plastiques dans le milieu marin est une préoccupation commune de l'humanité en raison de ses incidences environnementales, sociales et économiques considérables;
  - ii) bien que la prévention soit fondamentale, il est urgent de se pencher sur l'amélioration de la collecte et de la gestion des déchets en tant que solution à court terme pour réduire les apports de plastiques, en particulier dans les pays en développement;

<sup>4</sup> <http://unep.org/gpa/documents/publications/BiodegradablePlastics.pdf>.

<sup>5</sup> L'étude intégrale sera lancée la dernière semaine d'avril 2016 et pourra être téléchargée sur [www.unep.org](http://www.unep.org).

- iii) les solutions durables incluent une amélioration de la gouvernance à tous les niveaux, ainsi que des changements des comportements et du système, tels qu'une économie plus circulaire et des modes de production et de consommation plus durables;
  - iv) les débordements et les ruissellements dus aux eaux pluviales ainsi que le traitement inadéquat des eaux usées concourent dans une large mesure à la pollution par les plastiques et les microplastiques dans le milieu marin et l'amélioration de ces aspects aura des retombées socioéconomiques supplémentaires d'une grande portée;
  - v) l'action des parties prenantes, notamment du secteur privé, ainsi que les dispositions législatives et l'utilisation d'instruments de marché, de meilleures pratiques environnementales et de meilleures techniques disponibles peuvent contribuer de façon décisive à atténuer la pollution marine par les plastiques;
- b) renforcent l'application et le respect des cadres internationaux et régionaux existants et incitent les États qui ne les ont pas encore ratifiés à le faire, et favorisent le respect des cadres et instruments incluant des pratiques d'évaluation environnementale rigoureuses selon les situations nationales et régionales;
- c) réexaminent les cadres réglementaires, les arrangements institutionnels et d'autres instruments existants liés aux débris marins et leur application effective afin d'identifier les synergies et les failles ainsi que des solutions éventuelles à ces failles aux niveaux mondial et régional;
- d) renforcent et accroissent la coopération à tous les niveaux, notamment les initiatives internationales multipartites telles que le Partenariat mondial sur les déchets marins;
- e) invitent les organismes internationaux à examiner et considérer comme nouveaux sujets de préoccupation les aspects liés aux problèmes des débris marins identifiés dans le rapport, dont les microplastiques et les nanoplastiques, qui présentent pour eux un intérêt spécifique. Par exemple :
- i) Les conventions de Bâle, Rotterdam et Stockholm en ce qui concerne la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets;
  - ii) Les organismes compétents, tels que l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques et l'Organisation de coopération et de développement économiques, pour se pencher sur les macroplastiques, les microplastiques et les nanoplastiques;
  - iii) L'Organisation mondiale du commerce en ce qui concerne le commerce et l'environnement;
  - iv) Les organismes de financement institutionnels (par exemple le Fonds pour l'environnement mondial, la Banque mondiale);
  - v) Les groupes non classiques, tels que les organismes de commerce;
  - vi) Les organisations s'occupant déjà des débris marins telles que le PNUE, l'OMI et la FAO;
- f) quantifient les apports respectifs de toutes les principales sources terrestres et marines et examinent le circuit emprunté par les débris marins, notamment les macro-déchets et les micro-déchets;
- g) hiérarchisent les actions pour limiter les débris marins, notamment par l'identification de zones sensibles et l'étude de scénarios futurs, en utilisant les meilleures technologies disponibles (telles que des modèles et des simulations);
- h) élaborent des stratégies de surveillance et d'évaluation d'un bon rapport coût-efficacité en ce qui concerne les débris marins à tous les niveaux, en prenant en considération les programmes existants, en particulier au niveau régional et, dans le cadre de l'élaboration de ces stratégies :
- i) favorisent l'harmonisation et la normalisation des méthodes (par exemple protocoles, prélèvement) pour les débris marins, notamment pour l'évaluation et la surveillance de la contamination par les débris marins;
  - ii) établissent des programmes de surveillance des débris marins en vue de rassembler des données de base concernant, par exemple, les quantités de

- détritus se trouvant sur les littoraux, dans les colonnes d'eau, sur les fonds marins, dans la couche supérieure des océans et dans le biote;
- iii) rendre compte des mesures qu'ils auront prises pour prévenir, réduire et lutter contre l'abandon de débris en mer, et en évaluer les résultats;
  - iv) consolident la coopération internationale en matière d'échange de données et de l'information, notamment le renforcement des capacités pour les États le nécessitant;
  - v) améliorent l'identification, la répartition et l'analyse de la comptabilité des flux de matières;
  - vi) mettent au point des indicateurs de performance clés pour suivre et contrôler les résultats de la surveillance et de l'évaluation;
  - vii) échangent régulièrement des informations (par exemple par le biais d'une plate-forme mondiale ou régionale) sur les débris marins;
- i) favorisent les synergies par la mise en œuvre et le suivi des objectifs de développement durable et de procédés associés;
  - j) favorisent la participation active et avisée des parties prenantes dans les stratégies et politiques de prévention et de réduction des débris marins et, à cette fin :
    - i) dressent la carte des parties prenantes compétentes avant les interventions afin de garantir leur participation;
    - ii) assurent et protègent le droit d'accès aux informations utiles sur les plastiques dans le milieu marin, notamment les microplastiques et les nanoplastiques;
    - iii) permettent la prise en compte des besoins des groupes vulnérables et considérations qui leur sont propres;
    - iv) reconnaissent les aspects sexospécifiques de la production et de la prévention des débris marins;
  - k) évaluent les coûts socioéconomiques et environnementaux associés aux incidences des débris marins (coûts de l'inaction) et améliorent l'analyse du rapport coût-efficacité et coûts-avantages des mesures d'atténuation et de nettoyage (coûts de l'action); et facilitent le financement, les partenariats public-privé, le renforcement des capacités et le transfert de technologie;
  - l) élaborent des indicateurs mondiaux et régionaux sur les débris marins afin d'orienter la hiérarchisation d'interventions ciblées;
  - m) suivant le principe de précaution et prenant en compte le fait qu'il existe des éléments clairs et quantifiés du niveau d'impact des déchets plastiques dans le milieu marin, réduisent les sources de débris marins par des mesures telles que des instruments de marché et des cadres réglementaires, notamment par :
    - i) Une très forte réduction ou une interdiction des produits en plastique à usage unique;
    - ii) La promotion de mesures destinées à réduire l'utilisation de matière plastique et d'autres dispositions visant à encourager un changement de comportement en vue de parvenir à des modes de production et de consommation plus durables;
    - iii) La promotion de matières respectueuses de l'environnement et recyclables dans la production industrielle;
    - iv) Une élimination progressive des matières plastiques non réutilisables susceptibles de s'accumuler dans le milieu marin (par exemple les microplastiques dans les produits de soins d'hygiène personnelle);
    - v) Un soutien à des programmes de responsabilité élargie des producteurs et d'analyse du cycle de vie;
    - vi) La promotion d'innovations technologiques pour s'attaquer aux sources;
    - vii) La promotion du cadre « 6R » : réinventer-réduire-retirer- réutiliser,-recycler-récupérer;

n) examinent les coûts économiques, sociaux et environnementaux des débris marins dans les investissements et l'élaboration de politiques et de pratiques de gestion des déchets, et favorisent :

- i) Une amélioration de l'acheminement des déchets, notamment jusqu'aux installations portuaires de réception, de leur collecte, de leur tri et de leur recyclage;
- ii) Une amélioration de l'efficacité des infrastructures des déchets et des eaux usées;
- iii) Une gestion et un contrôle adéquats des décharges, en particulier celles situées à proximité des côtes;
- iv) La promotion d'une gestion intégrée des déchets;
- v) La réévaluation des déchets plastiques en tant que ressource;
- vi) Des activités de recyclage appropriées pour améliorer la récupération, en plus d'offrir des opportunités économiques et d'autres moyens de subsistance;

o) appuient les initiatives visant à favoriser une approche des produits en plastique fondée sur le cycle de vie, notamment la prise en compte de la dégradation des différents polymères et de leur vitesse de fragmentation (dans le milieu marin) en :

- i) internalisant les coûts environnementaux et sociaux des produits (internalisation des coûts);
- ii) renforçant le processus consistant à boucler la boucle en ce qui concerne le développement des produits et des processus et la fabrication, ainsi que les chaînes du cycle de vie des produits en plastique;
- iii) prolongeant la durée utile des produits;
- iv) encourageant les achats écologiques publics et privés;
- v) s'intéressant aux principes et aux cadres de l'ingénierie verte, à l'éco-conception et à l'étiquetage écologique, notamment;
- vi) renforçant l'aptitude des intervenants privés, notamment les petites et moyennes entreprises, à passer à des activités plus respectueuses de l'environnement;

p) gardent à l'esprit que, tant qu'il n'existe pas de définition concertée de la biodégradabilité (dans le milieu marin) au niveau international, l'adoption d'un étiquetage des produits en plastique les identifiant comme « biodégradables » n'induit pas de baisse significative des quantités de plastiques rejetées dans les océans ni du risque posé par leurs incidences physiques et chimiques sur le milieu marin;

q) favorisent des activités et des instruments d'un bon rapport coût-efficacité ainsi qu'une coopération à tous les niveaux en ce qui concerne des activités de nettoyage axées sur le risque et respectueuses de l'environnement pour les débris marins dans les fleuves et les zones côtières et marines, en fonction des contextes nationaux; et facilitent le financement, les partenariats public-privé, et le renforcement des capacités et, à ce sujet, élaborent et appliquent des critères internationaux pour des mesures d'élimination, le nettoyage et la restauration collectives, notamment en ce qui concerne les quantités, la population, la vulnérabilité de l'écosystème et la faisabilité;

r) renforcent les mesures d'éducation et de sensibilisation concernant les débris marins par :

- i) L'introduction de certains éléments dans les programmes éducatifs à tous les niveaux d'enseignement;
- ii) La fourniture de matériels pédagogiques et de vulgarisation destinés à des groupes d'intérêts et des tranches d'âges déterminés pour favoriser les changements de comportement.